



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	27	27

L'an 2024, le 21 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/03/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. GAY Jean-Paul, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BARBIER Jean-Michel
Suppléant(s) : M. GAY Jean-Paul (de Mme LOURME Sophie)

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2024-024 – Autorisation donnée au Président à déposer la demande de subvention concernant la poursuite de la mise en place du Diagnostic Permanent sur le système d'assainissement collectif du SICTEUB

Monsieur le Président rappelle que les Arrêtés du 21 juillet 2015 et du 31 Juillet 2020 obligent les Maîtres d'Ouvrage des systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/ j de DBO5 à **mettre en place un diagnostic permanent** au plus tard le 31 décembre 2021.

Les objectifs de ce diagnostic permanent sont de connaître en continu l'état structurel et fonctionnel du réseau, prévenir ou/et identifier les dysfonctionnements dans les meilleurs délais,

suivre et évaluer l'efficacité des actions engagées, exploiter le système dans une logique d'amélioration continue.

Afin de définir les investissements nécessaires pour mettre en place ce nouvel outil, le projet de diagnostic permanent a été couplé avec la mise à jour des Schémas Directeur d'Assainissement des 21 communes adhérentes au SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux. Ces études ont donné suite à l'inscription des prestations prioritaires de cet objectif (Fiche action 1) au contrat territorial « eau et Climat » signé avec l'AESN, notre partenaire financier.

Cette fiche action détaille techniquement et financièrement les travaux à réaliser pour la mise en place et l'optimisation du diagnostic permanent.

Aujourd'hui, la mise à jour des SDA et l'établissement des plans de zonage EU et EP sont terminés en 2023, le diagnostic permanent a été mis en place en 2021 avec les données et les moyens techniques existants que le syndicat possédait.

Une première demande de subvention a déjà été déposée pour l'acquisition d'un nouveau serveur et différents outils (logiciels) nécessaires à la mise en place du SIG, pour la réalisation de levés complémentaires des réseaux d'assainissement sur les communes de Marly la ville et de Fosses, et pour une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage afin d'encadrer cette mise en place. Ces prestations ont été subventionnées et sont réalisées, nous permettant de poursuivre notre démarche d'amélioration.

Une nouvelle opération (toujours précisées dans le CTEC) est nécessaire pour continuer à perfectionner le travail et le rendu du diagnostic permanent. A savoir, une première phase de travaux pour la fourniture et la pose d'équipement de mesures (métrologie) sur 8 points différents du système de transport des effluents.

Ces données nous permettront d'appréhender en temps réel le comportement du réseau d'assainissement : par TS et par TP, la nuit et la journée, en nappe haute et en nappe basse, la semaine et le Week end etc... Cette première tranche de travaux est estimée à 100 000€ht.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Aussi, pour bénéficier de l'aide pouvant être octroyée par ce partenaire, un dossier justificatif de demande de subvention devra leur être adressé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré , à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie le concours financier pour les travaux de pose d'équipements métrologiques (première tranche) afin d'améliorer et d'optimiser et pérenniser le rendu du diagnostic permanent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Asnières sur Oise, le 27/03/2024

Le Président

